

COMMUNIQUÉ No. 20 — 1^{er} octobre 2020
INFORMATIONS

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Chers frères et sœurs,

Tel qu'espéré, la position des autorités publiques en lien avec la propagation de la COVID-19 a évolué. Grâce à la mobilisation de tous, la situation particulière des communautés de foi et de leurs lieux de culte a été reconnue, en réponse à l'appel des responsables religieux du Québec. C'est une bonne nouvelle !

Suite à la rencontre tenue le 29 septembre entre les représentants de la Table interreligieuse et le directeur national de la santé publique, le Dr. Horacio Arruda, le communiqué suivant a été émis : <http://bit.ly/AÉCQ29092020> . Les leaders religieux y « *réitèrent leur engagement à collaborer avec les autorités pour contribuer aux efforts collectifs de santé et de sécurité, tout en apportant un soutien spirituel essentiel aux personnes qui en ont besoin, particulièrement à celles qui vivent un deuil.* ».

Ainsi donc, pour répondre à cet appel unanime à l'effort collectif, en continuant à respecter les directives sanitaires émises pour les lieux de culte (distanciation physique, mesures d'hygiène et port du couvre-visage), veuillez tenir compte **des consignes** ci-dessous, pour **la période du 1^{er} au 28 octobre 2020**.

1. Souplesse et créativité

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons tenu compte de la grande diversité des milieux et des ressources (pastorales et bénévoles) dans notre diocèse. Notre archevêque nous a appelés à « continuer à être en mission », selon les énergies que chacun peut y mettre. **Nous poursuivons dans cette optique pour le mois d'octobre**. J'encourage donc les équipes pastorales à prendre ensemble, en dialogue avec les équipes des paroisses voisines, les décisions les mieux adaptées à leur réalité, en n'oubliant pas de consulter au préalable leurs paroissiens.

2. Églises ouvertes

Le maintien de l'ouverture des lieux de culte en « zone rouge » constitue un acquis important dans nos échanges avec les autorités publiques. Il a été reconnu que ces espaces sacrés, et les célébrations qu'on y vit, contribuent à la santé non seulement spirituelle, mais aussi psychologique d'un bon nombre de nos concitoyens.

En conséquence, dans la mesure de ce qui est possible chez vous, merci d'imaginer des moyens pour que vos paroissiens puissent venir se recueillir, seul ou en famille, dans les lieux de culte dont vous avez charge. Il n'est peut-être pas possible d'imaginer une ouverture de l'église pendant toute la journée, chaque jour de la semaine. Il est tout de même souhaitable de prévoir à cet effet des plages horaires précises et de les faire connaître dans vos réseaux.

3. Célébrations liturgiques

A) Registre obligatoire

J'attire votre attention sur **une nouvelle exigence**. Pour faciliter le travail de la santé publique advenant une éclosion, **un registre des participants** est requis (nom, courriel et numéro de téléphone). Merci de le mettre en place dans les meilleurs délais et de le conserver 30 jours, conformément au décret gouvernemental.

B) Messes le dimanche et sur semaine

- i. Le nombre maximal de participants à une célébration en « zone rouge » est établi à **25 personnes dans l'assemblée, excluant les intervenants liturgiques (prêtre, chantres, musiciens, servants, bénévoles à l'accueil)**. Précision : chaque membre d'une famille compte pour une personne, enfants y compris.
- ii. Pour les dimanches d'octobre, Mgr Lépine **reconduit la dispense de participer à la messe dominicale**, en vigueur pendant la pandémie.
- iii. Là où les équipes pastorales discerneront que les messes dominicales ne peuvent avoir lieu, je vous invite à prévoir tout de même, autant que possible, un **accueil des fidèles** qui se présenteront, pour dialoguer et prier brièvement avec eux, et leur distribuer la communion s'ils le désirent.
- iv. Là où c'est possible, vous êtes encouragés à **imaginer des adaptations, tout en respectant la limite de 25 participants**. Voici, à titre de suggestions, quelques initiatives mises en œuvre en fin de semaine dernière:
 - Utilisation des salles communautaires ou chapelles adjacentes à l'église, avec accès autonomes à la rue, pour des liturgies de la Parole, des partages d'Évangile, avec ou sans communion, en petits groupes (le jubé n'étant pas considéré comme une salle distincte de l'église);
 - **Attention**, si plusieurs célébrations ont lieu dans le même espace, l'une immédiatement après l'autre, penser à accorder suffisamment de temps pour la désinfection et/ou varier pour chaque célébration les sections de sièges mis à disposition des fidèles;
 - Utilisation du parvis en plaçant éventuellement des haut-parleurs à l'extérieur de l'Église pour que les personnes puissent suivre la célébration;
 - Distribution de la communion sur le parvis de l'église à ceux qui se présentent, en proposant une brève réflexion, la prière du Notre Père, etc.;
 - Là où les moyens techniques le permettent, poursuivre la diffusion des messes dominicales en ligne;
 - Toujours là où c'est possible, aménager des temps d'exposition du Saint-Sacrement et des plages horaires pour accueillir les fidèles au sacrement du pardon.

C) Funérailles et inhumations

Elles peuvent avoir lieu avec un maximum de 25 personnes dans l'assemblée (ou au cimetière, pour les inhumations), sans compter les intervenants et les bénévoles à l'accueil. Merci de rappeler aux participants les consignes de la santé publique interdisant les rassemblements privés qui pourraient s'ensuivre.

Noter qu'un ministre peut aussi accepter d'aller célébrer une liturgie de la Parole au salon funéraire si les mêmes consignes sanitaires y sont respectées.

D) Mariages, baptêmes, premières communions (et premiers pardons), confirmations

Vous êtes invités à **reporter tous** les mariages, baptêmes, premières communions, célébrations du premier pardon et confirmations qui étaient prévus pendant le mois d'octobre. Toutes les fêtes après ces événements étant interdites ainsi que les rassemblements privés, il faut reporter l'ensemble.

E) Soutien spirituel et onction des malades

Les visites dans les domiciles privés et dans les CHSLD ayant pour but d'offrir un service ou du soutien sont autorisées par la santé publique. Nous vous encourageons à être attentifs aux besoins spirituels des personnes seules, malades ou en situation de deuil. Tout en tenant compte de leur propre condition de santé, les pasteurs peuvent ainsi se rendre au chevet des personnes souffrantes pour célébrer avec elles l'onction des malades.

F) FAQ (Foire aux questions)

Une liste des questions-réponses les plus courantes concernant l'adaptation des lieux de culte en "zone rouge" sera publiée sur le site web du diocèse: <https://bit.ly/3ecQ68l> . Nous vous invitons à la consulter dans les prochains jours.

G) Comité de déconfinement

En cette période difficile où la grande région de Montréal a été placée en « zone rouge », le comité diocésain de déconfinement vous invite à des **rencontres virtuelles**, tous **les mardis, de 12 h 30 à 13 h 30**, en français et en anglais. Ce sera l'occasion de favoriser le partage des expériences et des pratiques innovantes pour soutenir la poursuite des activités autorisées dans nos lieux de culte. Pour participer à la rencontre et recevoir le lien de visioconférence, veuillez adresser un courriel à : deconfinement@diocesemontreal.org

4. Initiatives de solidarité

La pandémie cause beaucoup d'angoisse et d'isolement. Là où c'est possible, avec le concours de bénévoles de votre milieu, veillez à mettre en place des réseaux de solidarité : visite et/ou appel des paroissiens plus isolés; accueil et écoute des demandes qui arrivent par téléphone ou par courriel.

Aussi, puisque les organismes communautaires peuvent poursuivre leurs activités en « zone rouge », merci de voir comment garder ouverts les comptoirs alimentaires, les bazars, les friperies et autres ressources de votre milieu qui contribuent à la santé et à la sécurité de nos concitoyens.

Les appels à l'action bénévole se multiplient. Les membres de nos communautés qui en ont la possibilité sont aussi invités à contribuer aux efforts collectifs mis de l'avant dans chaque quartier, que ce soit en lien direct ou non avec la COVID : www.jebenevole.ca.

5. Catéchèse

Pour tous les milieux, durant cette période, le plus important est **de maintenir un lien avec les familles** de nos communautés, qu'elles aient choisi ou non de participer à un parcours cet automne.

- a) **Pour le mois d'octobre**, la situation appelle à ne pas tenir de rencontres de catéchèse en présentiel. Les paroisses qui sont en mesure d'offrir des rencontres en mode virtuel peuvent cependant continuer à le faire.
- b) Chaque paroisse est tout de même appelée à offrir aux familles de son voisinage et à ses paroissiens de tous âges des ressources diverses (virtuelles, documentation papier, etc.) et à leur proposer des activités qui alimentent leur vie de foi. Par exemple: un temps de prière ou de partage en famille, à la maison ou à l'église.

L'année pastorale qui commence doit être placée sous le signe de la miséricorde dans notre action pastorale et ecclésiale: **à l'impossible, nul n'est tenu!** Pourtant, il y a sans doute, à travers cette pandémie, une occasion à saisir, celle d'un possible renouvellement de nos pratiques d'initiation chrétienne. On pense à un accueil plus attentif des parents, avec leurs inquiétudes et leurs demandes; à une meilleure intégration des expériences de prière et d'engagement dans les parcours d'initiation; au développement de nos capacités et moyens d'animation en mode virtuel et « hybride ».

FRA : <https://microsites.diocesemontreal.org/microsites/missionjeunesse-mtl/fr/pastorale-hybride/>

ENG: <https://microsites.diocesemontreal.org/microsites/missionjeunesse-mtl/en/hybrid-pastoral-approach/>

Des réunions sont d'ailleurs prévues à l'intention des agents de pastorale au cours du mois d'octobre pour échanger sur les défis de la planification et de l'organisation des activités pastorales. L'Office de l'éducation à la foi est là pour vous soutenir dans votre cheminement, et y réfléchir avec vous. Continuez à faire appel à l'équipe pour partager aussi bien vos idées que vos préoccupations : phaddad@diocesemontreal.org

6. Une bonne nouvelle : l'ordination sacerdotale de Francis Begin

L'ordination de notre frère Francis aura lieu le 2 octobre prochain, à 19h30. La messe sera présidée par Mgr Christian Lépine en l'église Marie-Reine-de-la-Paix et pourra être suivie en direct sur la chaîne YouTube :

« Diocèse de Montréal » : <https://www.youtube.com/watch?v=L-bhpof2MvY&feature=youtu.be>.

Les circonstances exceptionnelles de la pandémie font que nous allons vivre en octobre un mois missionnaire unique en son genre. Soutenons-nous les uns les autres (cf. Col 3, 13)! Mgr Lépine de même que les évêques du Québec, vous adressent ces jours-ci des messages en ce sens. Je me joins à eux pour nous encourager tous à l'espérance, et je vous assure de mon engagement à votre service.

En Jésus, notre Rocher,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal

N.B.: une traduction officielle en anglais de ce communiqué suivra sous peu